

Informations de base	
2012/2254(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, article 187, paragraphe 1: membres suppléants; interprétation Subject 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
27/11/2012	Vote en commission		
11/12/2012	Décision du Parlement	T7-0484/2012	Résumé
11/12/2012	Fin de la procédure au Parlement		